



Check list

Fruit de notre collaboration avec le DEF, un autocollant sera proposé cette année aux directions scolaires pour mieux définir le Conseil d'établissement dans les agendas de tous les niveaux scolaires. Cet autocollant redirige sur les informations utiles : la page mise à jour vd.ch/cet et le site de votre établissement. Voici les éléments à vérifier :

- ☐ La page dédiée à l'école sur le site Internet communal mentionne le CEt. Elle explique clairement les instances impliquées dans la gestion de l'école (par exemple dans le cas d'existence d'une association scolaire).
- ☐ Le site de l'établissement scolaire (primaire et secondaire) propose une page détaillée sur le CEt ou redirige sur le site de l'autorité communale/intercommunale = **porte d'entrée des parents**.
- ☐ La page de l'établissement ou celle de l'autorité scolaire présente le CEt de manière simple et accessible pour tous. Elle peut aussi rediriger sur le film, la brochure pdf ou rediriger vers notre site www.ape-vaud.ch/cet qui contient des outils pour les parents et des informations sur le CEt.
- ☐ Il n'y a aucun lien mort sur ces pages (établissement primaire, établissement secondaire, commune, intercommunal, CEt).
- ☐ La page dédiée au CEt liste **tous** les membres et est à jour. Elle précise qui en a la présidence, de quelle organisation proviennent les membres du ¼ société civile, et le lieu de domicile des membres parents.
- ☐ Il existe un contact spécifique CEt **et** ¼ parents (email ou formulaire).
- ☐ Les membres parents ont un lieu/un espace où ils peuvent indiquer qu'ils sont à disposition des parents.
- ☐ Le règlement du CEt, signé par toutes les parties, est disponible.
- ☐ Les anciens PV sont disponibles sur le site ou il est fait mention qu'ils sont disponibles au greffe communal.
- ☐ La prochaine assemblée de parents y est annoncée (date, heure, lieu).